## Banque du Canada Renseignements complémentaires sur les prêts et créances figurant au bilan au 30 avril 2016

## Tableau 1 : Prêts et créances – Ventilation détaillée

Tableau 1: 11ets et creances – Venthation detainee	(En millions \$)
Autres avances aux membres de l'ACP <sup>[1]</sup>	46,8
Opérations de prise en pension à plus d'un jour [2]	7 002,5
Opérations de prise en pension à un jour [3]	-
Total des titres achetés dans le cadre de conventions de revente	7 002,5
Autres créances	6,5
Encours des prêts et créances	7 055,8
Tableau 2 : Valeur au marché des titres achetés dans le cadre des opérations de d'un jour	prise en pension à plus (En millions \$)
-	
d'un jour	(En millions \$)
d'un jour  Titres émis ou garantis par le gouvernement canadien	(En millions \$)
d'un jour  Titres émis ou garantis par le gouvernement canadien Titres émis ou garantis par un gouvernement provincial	(En millions \$) 218,7 7 042,1

<sup>[1]</sup> Les avances à un jour sont garanties par des titres admissibles à cette fin dans le cadre du mécanisme permanent d'octroi de liquidités de la Banque. Pour de plus amples renseignements, cliquez sur ce lien : <a href="http://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2010/09/securites">http://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2010/09/securites</a> 191212.pdf

<sup>[2]</sup> Anciennement " Prises en pension à des fins de gestion de bilan ". Consultez le Tableau 2 pour connaître la composition des opérations de prise en pension à plus d'un jour. Les modalités d'application du mécanisme sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.banqueducanada.ca/2015/10/operations-prise-pension-un-jour/

<sup>[3]</sup> Anciennement " Prises en pension spéciales ". La Banque effectue des opérations de prise en pension à un jour et de cession en pension à un jour pour assurer la mise en œuvre efficace de son cadre de conduite de la politique monétaire. Ces opérations servent à injecter ou à retirer de la liquidité intrajournalière, ce qui renforce le taux cible du financement à un jour de la BanqueLes modalités d'application du mécanisme sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.banqueducanada.ca/2015/10/operations-de-prise-en-pension-a-un-jour-et-de-cession-en-pension-a-un-jour/